

Bulletin d'inscription Formation clinique au traitement du Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil (SAOS) et du ronflement par Orthèse d'Avancée Mandibulaire (OAM)

Avec ateliers



à Paris le 5 octobre 2018

Le traitement du SAOS repose essentiellement sur la VPPC (ventilation par pression positive continue). Elle consiste à ouvrir les voies aériennes supérieures en envoyant de l'air sous pression grâce à un masque posé sur le visage du patient et relié à une machine (compresseur) par l'intermédiaire d'un tuyau. Bien que très efficace ce traitement est très mal supporté par les patients (15% de refus, 35% d'abandon). Depuis quelques années le traitement par orthèse, beaucoup mieux toléré, prend de plus en plus d'importance. Il est recommandé par la Haute Autorité de Santé (HAS) en première intention pour les SAOS faibles et modérés et en deuxième intention pour les SAOS sévères en cas de refus ou d'abandon de VPPC. La HAS précise également que :

- la prescription nécessite la collaboration entre un spécialiste du sommeil (diagnostic, traitement, suivi) et un praticien ayant des connaissances à la fois sur le sommeil et sur l'appareil manducateur (examen dentaire, prise d'empreintes, ajustements et réglages).

- la prescription sera précédée d'un examen dentaire pour éliminer toute contre-indication dentaire ou articulaire.

Ce praticien doit être le Chirurgien-Dentiste pour peu qu'il acquiert les compétences nécessaires.

PROGRAMME

**Places limitées
à 15 participants**



MATIN : Enseignements théoriques

Physiopathologie du sommeil et du SAOS

- Place du chirurgien-dentiste dans l'équipe pluridisciplinaire
- Le sommeil normal et ses différents stades
- Le sommeil pathologique : SAOS et ronflements
- Le diagnostic

Les traitements du SAOS et du ronflement

- Traitements hygiéno-diététique et posturaux
- Traitements chirurgicaux : tissus durs, tissus mous

- Traitements mécaniques : la ventilation par PPC, les orthèses d'avancée mandibulaire

Les Orthèses d'Avancée Mandibulaire (OAM)

- Historique, principe de fonctionnement et efficacité clinique
- Les orthèses actuelles :

- > Critères de réalisation

- > Les OAM de laboratoire

- > Les OAM auto-adaptables

- Relations avec la Sécurité Sociale et obligations légales

Rôle du chirurgien-dentiste

- Dépistage

- Traitements :

- > Examen clinique, Indications, contre-indications

- > Effets secondaires : positifs et négatifs

- > Réalisation, réglages et suivi

APRES-MIDI : Enseignements cliniques

- Atelier : travail en binôme

- > Examen clinique occluso-musculoarticulaire

- > Pose et réglage des orthèses de port immédiat

- > Pose et réglage des orthèses sur mesures

Durée : 1 journée de formation présentielle (déjeuner inclus)
9h00 - 17h30

Public :
Chirurgien-dentiste

Formateur :
Dr Gérard VINCENT

Information sur le participant

Nom du praticien : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

RPPS (carte de l'ordre) : _____

ADELI : _____

Tél : _____

Email : _____

Tarifs

<input type="checkbox"/> Adhérent UFSBD 390 €	<input type="checkbox"/> Non adhérent 420 €
Je suis chirurgien-dentiste	<input type="checkbox"/> Je suis chirurgien-dentiste libéral <input type="checkbox"/> Je retourne le bulletin d'inscription accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur www.fifpl.fr

Je suis chirurgien-dentiste et je souhaite apporter mon soutien à l'UFSBD de mon département : je joins un chèque de 50 €

En remplissant ce bulletin d'inscription je m'engage à participer à la formation dans sa totalité. Les lieux, horaires et conventions me seront communiqués environ 15 jours avant la journée de formation. Pour toute annulation à moins de 21 jours ouvrés de la formation, aucun remboursement ne pourra être demandé et votre chèque sera encaissé. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant, l'UFSBD se réserve le droit d'ajourner la prestation au plus tard 15 jours avant la date prévue et ne versera aucune indemnité.

Information/inscription : UFSBD Formation – 7 rue Mariotte 75017 Paris – Tél : 01 44 90 93 94 – formation@ufsbd.fr